



## Document de Recherche

n°2007-08

**« Attention, ce document est une version provisoire, il ne doit pas être utilisé ou cité sans l'autorisation de son auteur »**

### « Les archives de la Compagnie des Agents de Change de Paris »

**Angelo Riva  
Paul Lagneau - Ymonet**



Laboratoire des Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie – UMR 8533  
Université Paris X – 200 avenue de la République 92001 Nanterre cedex  
Tél /Fax : 33 (0)1 40 97 59 18  
Mél :idhe.secretariat@u-paris10.fr – <http://www.u-paris10.fr/idhe>

# Les archives de la Compagnie des Agents de Change de Paris

Angelo Riva\* et Paul Lagneau-Ymonet\*\*

\* DEAS-Université de Milan & IDHE-Paris X

\*\* CSE - EHESS

version préliminaire

ne pas citer sans l'autorisation des auteurs

commentaires bienvenus

[angelo.riva@club-internet.fr](mailto:angelo.riva@club-internet.fr)

[lagneaup@wanadoo.fr](mailto:lagneaup@wanadoo.fr)

# Les archives de la Compagnie des Agents de Change de Paris

Angelo Riva et Paul Lagneau-Ymonet\*

Cet article propose un aperçu du fonds d'archives de la Compagnie des Agents de Change de Paris (CAC)<sup>1</sup>, conservées jusqu'à ce jour par Euronext Paris (EP), l'entreprise de marché précédemment dénommée Société des Bourses Françaises.

Le dépouillement systématique du fonds de la CAC a débouché sur l'élaboration d'un guide, plus complet que les répertoires parcellaires qui existaient auparavant. De plus, ce travail a permis de redécouvrir quatre séries d'archives tenues pour perdues ou détruites (SG, DIME, K et Personnel, cf. *infra*).

À partir de ce guide, la direction d'EP a défini le périmètre des archives de la CAC qui seront versées, courant 2005, au Centre des Archives Economiques et Financières du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (CAEF)<sup>2</sup>.

La CAC, telle qu'elle a perduré jusqu'en 1988, remonte à la loi du 28 ventôse an IX, même si le premier document officiel concernant les agents de change de Paris remonte à 1304. À sa restauration en 1801, la CAC n'a pas d'autre organe que sa chambre syndicale (CS), tant l'activité boursière est alors restreinte. Cette émanation de l'assemblée générale

---

\* Angelo Riva est chargé de recherche au DEAS-Université de Milan et chercheur associé à l'IDHE-Paris X ([angelo.riva@club-internet.fr](mailto:angelo.riva@club-internet.fr)); Paul Lagneau Ymonet est doctorant au CSE-EHESS ([lagneaup@wanadoo.fr](mailto:lagneaup@wanadoo.fr)). Les auteurs remercient Marie-Claire Plaud, secrétaire générale d'Euronext Paris, d'avoir rendu possible, dans des conditions particulièrement favorables, l'exploitation systématique des archives de la Compagnie des Agents de Change de Paris, en vue de leur valorisation documentaire. Sans l'attention et la ténacité de Marc Douëzy, notre travail n'aurait pas été possible. Que Martin Binet, Valérie Labarthe, Elisabeth Dal Degan et Farida Mebtouche soient assurés de notre gratitude pour l'aide qu'ils ont bien voulu nous apporter.

<sup>1</sup> En 1967, est créée la Compagnie Nationale des Agents de Change qui regroupe la CAC de Paris ainsi que celles de Province.

<sup>2</sup> Le présent article reprend la classification des archives telle qu'elle a été élaborée par la CAC. Le versement au CAEF s'accompagnera d'une refonte de la classification, selon ses critères. Le CAEF tiendra à la disposition des chercheurs une table de conversion entre ces deux classifications.

(AG) des agents de change gère directement son maigre budget ainsi que toutes les affaires concernant la CAC.

Le développement de la bourse et les crises financières qui le scandent contribuent à la constitution de services généraux rattachés à la CS. En 1818, la CS embauche son premier employé, en charge de la tenue des comptes du fonds commun créé la même année. Bientôt un service de la comptabilité voit le jour. Viendront après, entre autres, le service juridique pour faire face aux contentieux et le secrétariat général pour coordonner les activités de ces services et assurer l'interface avec la CS. Tout au long du dix-neuvième siècle, chaque service conservait, selon des modalités qui lui étaient propres, les documents que ses activités engendraient. En 1900, le syndic Millon d'Ailly de Verneuil décide la création d'un service dédié à la centralisation des archives et à la collecte de documentations spécialisées.

Les traces de deux sinistres qui ont amputé le fonds de la CAC ont pu être retrouvées. Pendant la seconde guerre mondiale, des archives ont servi de contreparties pour l'obtention du papier vierge nécessaire à la poursuite des activités. En 1997, un incendie, au dépôt d'archives du Crédit Lyonnais, a détruit une partie des archives de la CAC qui y étaient conservées<sup>3</sup>.

Le fonds de la CAC occupe, malgré les amputations évoquées, environ quatre cents cartons (55x37x28). On y trouve des archives *stricto sensu*, des sources imprimées et une bibliothèque. Dans leur ensemble, ces archives courent de 1801 à 1988<sup>4</sup>. Elles comprennent sept séries : la collection complète des procès-verbaux (PV) de la CS et des AG de la CAC (1801-1987) ; les archives du secrétariat général (série SG) ; celles du service juridique (séries JA et JZ) ; celles du service de la comptabilité (série K) ; les dossiers d'admission de titres à la cote officielle (série SEIF) ; des archives dépareillées du parquet et de la coulisse (série DIME) ; les archives du service du personnel (série P).

1) Les PV des AG reproduisent les débats entre les membres de la CS et leurs confrères à propos des orientations stratégiques auxquelles la compagnie est confrontée. Ces PV reprennent aussi les discours du syndic pour la réception des nouveaux agents et ceux qu'il tenait à la fin de chaque année pour en dresser le bilan. Les PV de la CS permettent de suivre au plus près la façon dont celle-ci organise l'activité boursière, gère les ressources financières de la corporation, règle les différends entre agents de change, veille au respect de

---

<sup>3</sup> S'il nous a été possible d'identifier le contenu des cartons disparus lors de l'incendie, les archives détruites pendant la guerre restent inconnues.

<sup>4</sup> Quelques documents remontent au XVII<sup>e</sup> siècle.

l'ordre corporatif et définit les moyens d'asseoir la position de la CAC au sein de la place financière.

2) Le contenu de la série SG, la première des quatre séries « redécouvertes », est particulièrement hétérogène. Cette hétérogénéité illustre la position centrale du secrétariat général dans le dispositif de la corporation. On retrouve, dans cette série, des dossiers qui décrivent les crises boursières auxquelles la CAC a été confrontée tout au long de son histoire. D'autres documents concernent la définition des taux de courtage et des commissions perçus par les agents de change ainsi que les remises versées aux collecteurs d'ordres. Sont également consignés des dossiers ayant trait au Palais Brongniart. La série SG comprend par ailleurs des dossiers relatifs à la coulisse et aux rapports que la CAC entretenait avec les bourses de province et celles du reste du monde. Entre autres choses, on trouvera des renseignements sur les organismes internationaux de représentation des bourses (Comité des Bourses de Valeurs de la CEE, Fédération Internationale des Bourses des Valeurs)<sup>5</sup>. En outre, le secrétariat général était en charge de préparer les dossiers et la correspondance du syndicat pour ses réunions au Comité des Bourses de Valeurs (CBV) et à la Commission des Opérations de Bourse (COB). Enfin, le secrétariat général conservait la correspondance qu'il entretenait avec nombre d'associations et d'organismes divers : syndicats professionnels, associations de porteurs et de promotion de la bourse, chambres de commerce, autres corporations (avoués, agréés, huissiers, notaires), presse, institutions d'enseignement supérieur et bonnes œuvres.

3) Les archives du service juridique se déclinent en deux sous-cotes, JA et JZ. La première comprend les dossiers personnels des agents de change depuis 1801, ainsi que ceux de coulissiers de la Belle Epoque. La sous-cote JA permet de reconstruire, dans leurs grandes lignes, les trajectoires sociales et professionnelles des agents de change et de certains coulissiers.

La sous-cote JZ recouvre les aspects juridiques du fonctionnement de la CAC, des charges et de leur(s) titulaire(s). On y trouvera des documents qui traitent de la définition et de la préservation du monopole que les pouvoirs publics avaient concédé aux agents de change. Le service juridique était en charge de l'élaboration des règlements particuliers et intérieurs de la CAC. De même, ce service accordait une attention toute particulière aux implications juridiques du fonctionnement du fonds commun et de la solidarité collective

---

<sup>5</sup> Si les dossiers concernant la coulisse et les bourses de province remontent au dix-neuvième siècle, ceux consacrés aux autres bourses et aux institutions internationales qui les représentent couvrent « le court vingtième siècle ».

entre agents de change. De nombreux documents concernent aussi la discipline à laquelle les agents de change étaient soumis par les pouvoirs publics et la corporation (examen d'aptitude professionnelle, présentation du candidat, validation de l'acte de la société, nomination ministérielle du nouvel agent de change, vérification des écritures comptables de la charge). Par ailleurs, la sous-cote JZ conserve une abondante documentation traitant des impôts sur les titres français et étrangers. La sous-cote consigne aussi divers contrats d'assurance souscrits par la CAC et les agents de change, ainsi que les minces dossiers personnels de remisiers.

4) La série DIME constitue la deuxième série redécouverte. Elle ne contient que des documents concernant la coulisse au vingtième siècle : les règlements et les statuts de la coulisse du comptant et du terme, ainsi que de leur chambre de compensation ; les PV des AG et de la CS du syndicat des courtiers en valeurs (1942-1962)<sup>6</sup> ; les dossiers personnels de coulissiers depuis l'entre-deux-guerres ; la comptabilité du syndicat des courtiers en valeurs (à partir de 1942).

5) La série K est la troisième « nouveauté ». Tous les grands livres et livres journaux de la CAC ont été conservés par son service de la comptabilité depuis 1818<sup>7</sup>. D'autres pièces comptables constituent cette série. On signalera notamment les inventaires (à partir de 1901), ainsi que les balances mensuelles et les livres de caisse (volumes dépareillés).

6) Depuis la troisième République, les dossiers d'admission des titres à la cote officielle sont conservés dans la série SEIF. Ces dossiers contiennent la documentation, variable selon les époques, présentée par les émetteurs pour remplir les formalités légales.

7) La dernière série, et quatrième « nouveauté », est consacrée aux archives du service du personnel des charges et des services généraux de la CAC. En effet, la CS faisait office de représentant de l'ensemble des agents de change dans les négociations collectives avec les syndicats de travailleurs des métiers de bourse. Outre des documents concernant les rémunérations des employés des charges (1902-1980), la série P contient des fichiers du personnel qui commencent au dix-neuvième siècle<sup>8</sup>.

Les sources imprimées constituent le deuxième volet du fonds de la CAC. Elles se divisent en deux sortes : les imprimés produits par la CAC et des collections reliées de

---

<sup>6</sup> Des volumes dépareillés des PV des assemblées générales, pendant l'entre-deux-guerres, de la coulisse du comptant complètent la série.

<sup>7</sup> Pour les succincts « *bilans syndicaux* » établis par la CS dans la période 1802-1818, on se reportera aux PV des assemblées générales de la CAC.

<sup>8</sup> Dans un premier temps, la série P ne sera pas versée au CAEF. Elle restera conservée par les services d'Euronext – Paris.

périodiques. Les premiers sont constitués de la série complète du *Cours authentique et officiel* de la CAC de Paris (depuis 1796) et du *Bulletin hebdomadaire* (1866-1919)<sup>9</sup> ; des *Avis et circulaires* depuis 1832, du *Recueil hebdomadaire* (1892-1906), ainsi que les *Annuaire*s de la CAC (1880-1936). Le dépouillement systématique du fonds a permis enfin de retrouver la série complète de la *Cote du syndicat des banquiers en valeurs au comptant près la bourse de Paris* et de la *Cote du syndicat des banquiers en valeurs près la bourse de Paris* entre 1899 et 1962. Le second type de sources imprimées correspond aux collections complètes de *L'Economiste français* (1874-1938), *L'Economiste européen* (1892-1926), *Le Rentier* (1901-1926) et *Le Marché Financier* (1893-1912).

La bibliothèque, enfin, comprend une centaine d'ouvrages anciens concernant les bourses françaises et étrangères, ainsi que les valeurs mobilières. Parmi ces volumes, les spécialistes apprécieront les *Manuels des agents de change* édités par la CAC. Ils rassemblent l'ensemble des textes juridiques portant sur la bourse et ses opérateurs (1304-1913).

De 1801 à 1988, la bourse française a été organisée selon le principe du monopole des négociations octroyé par l'Etat à la CAC. Si grande soit l'autonomie qu'ils concèdent aux agents de change, le Ministère des Finances et les organismes ou autorités de tutelle de la bourse n'en ont pas moins conservé la surveillance de son fonctionnement et de ses principaux opérateurs. Selon des modalités qui ont varié selon les époques, il s'agissait de lois, de règlements ou de *soft regulation* qui encadraient les pratiques des intervenants de la place financière de Paris.

C'est pourquoi, le riche fonds de la CAC de Paris trouvera parfaitement sa place au sein du CAEF tant les correspondances entre les archives qu'il accueille déjà et celui de la CAC sont fréquentes et prometteuses de découvertes à venir.

---

<sup>9</sup> Le « *Bulletin hebdomadaire* » contient des informations qui ne sont pas dans le « *Cours authentique et officiel* ».